Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 24 JUIN 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° 29.- LOGIVESDRE, S.L.S.P. - Mandature 2019-2024 - Présentation des candidats administrateurs - Ratification.

LE CONSEIL,

Vu la convocation transmise par la S.C.R.L., Logivesdre informant la Ville de la tenue d'une Assemblée générale ordinaire le 12 juin 2019 ;

Vu qu'à l'ordre du jour de cette séance sera portée la décision de renouvellement des organes de l'Intercommunale ;

Attendu qu'il y a lieu de désigner les candidats administrateurs représentants de la Ville pour la mandature 2019-2024 à soumettre à l'Assemblée générale de Logivesdre, S.L.S.P.;

Vu les statuts de Logivesdre, S.L.S.P. prévoyant la présentation des candidats administrateurs par le Conseil communal ;

Vu le Code wallon du logement et de l'habitat durable et plus particulièrement l'es articles 148 à 152.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement les articles L1122-27 et L1122-30 et L1523-15 ;

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section "Administration générale – Police – Sécurité – Aménagement du territoire" en sa séance du 20 juin 2019 ;

Par * voix contre * et * abstentions,

RATIFIE

Art. 1.- les désignations suivantes :

M. <u>XXX xxxxx</u>, domicilié *** en qualité de candidat administrateur de la Ville au Conseil d'administration de Logivesdre, S.L.S.P.;

M. XXX xxxxx, domicilié *** en qualité de candidat administrateur de la Ville au Conseil d'administration de Logivesdre, S.L.S.P. ;

M. <u>XXX xxxxx</u>, domicilié *** en qualité de candidat administrateur de la Ville au Conseil d'administration de Logivesdre, S.L.S.P.;

M. <u>XXX xxxxx</u>, domicilié *** en qualité de candidat administrateur de la Ville au Conseil d'administration de Logivesdre, S.L.S.P.;

M. XXX xxxxx, domicilié en qualité de candidat administrateur de la Ville au Conseil d'administration de Logivesdre, S.L.S.P.;

Art. 3.- La présente délibération sera transmise, pour information, à l'intercommunale concernée et aux intéressés.

PROJET sourris au Consail communal